

Nom commercial: Zinci sulfas heptahydricus

Numéro de la matière: 068648

Version: 4 / CH

Date de révision: 24.06.2025

remplace la version: 3 / CH

Date d'impression 24.06.25

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Zinci sulfas heptahydricus

N° d'article

06864800

Identification de substance / produit

CAS-Nr.

7446-20-0

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/préparation

additif pour aliments, Production de produits pharmaceutique

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Adresse/fabricant

Hänseler AG

Industriestrasse 35

9100 Herisau

No. de téléphone 0041 (0)71 353 58 58

Adresse email de la sdb@haenseler.ch

personne

responsable pour
cette FDS

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Switzerland :145 / Abroad +41 (0)44 251 51 51

RUBRIQUE 2: Identification des dangers ***

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Acute Tox. 4 H302

Eye Dam. 1 H318

Aquatic Acute 1 H400

Aquatic Chronic 1 H410

Produit classé et étiqueté d'après le règlement (CE) no 1272/2008.

Pour l'explication des abréviations voir section 16.

2.2. Éléments d'étiquetage

Etiquetage selon le règlement (CE) no 1272/2008

Pictogrammes de danger



Mention d'avertissement

Danger

Mentions de danger ***

Nom commercial: Zinci sulfas heptahydricus

Numéro de la matière: 068648

Version: 4 / CH

Date de révision: 24.06.2025

remplace la version: 3 / CH

Date d'impression 24.06.25

H302	Nocif en cas d'ingestion.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence ***

P264.1	Se laver les mains soigneusement après manipulation.
P273	Éviter le rejet dans l'environnement.
P280	Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
P305+P351+P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P310	Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
P501.3	Eliminer en accord avec les réglementations locales et nationales.

composants dangereux déterminants pour l'étiquetage (règlement (CE)1272/2008)

contient *** Zinc sulfate heptahydrate

2.3. Autres dangers

La substance ne répond pas aux critères de classification PBT. La substance ne répond pas aux critères de classification vPvB. Cette substance n'a pas de propriétés de perturbation endocrinienne chez l'homme. Cette substance n'a pas de propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non ciblés.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants *****Poids moléculaire**

Valeur 287.54 g/mol

Composants dangereux *****Zinc sulfate heptahydrate**

No. CAS	7446-20-0
No. EINECS	616-097-3
Numéro d'enregistrement	01-2119474684-27

Concentration	>= 63	%
Classification (règlement (CE) no 1272/2008)		

Acute Tox. 4	H302
Eye Dam. 1	H318
Aquatic Acute 1	H400
Aquatic Chronic 1	H410

ATE	orale	1'260 mg/kg
-----	-------	-------------

RUBRIQUE 4: Premiers secours**4.1. Description des premiers secours****En cas d'inhalation**

Assurer un apport d'air frais.

En cas de contact avec la peau

Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec beaucoup d'eau. Oter immédiatement les vêtements souillés et imprégnés et les tenir soigneusement à l'écart.

En cas de contact avec les yeux

En cas de contact avec les yeux, rincer aussitôt sous un fort courant d'eau durant 15 minutes. Appeler aussitôt un médecin.

Nom commercial: Zinci sulfas heptahydricus

Numéro de la matière: 068648

Version: 4 / CH

Date de révision: 24.06.2025

remplace la version: 3 / CH

Date d'impression 24.06.25

En cas d'ingestion

Rincer la bouche et boire beaucoup d'eau. Appeler aussitôt un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Douleurs corporelles, Troubles gastro-intestinaux, insuffisance cardio-vasculaires, Irritant - risque de lésions oculaires graves, Il existe la possibilité d'une formation d'oedème pulmonaire !

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**5.1. Moyens d'extinction****Moyen d'extinction approprié**

Eau pulvérisée, Produits extincteurs en poudre, Dioxyde de carbone, Mousse

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Le produit n'est pas combustible. En cas d'incendie, formation possible de gaz dangereux. Oxydes de soufre

5.3. Conseils aux pompiers**Equipements spéciaux pour la protection des intervenants**

Utiliser un appareil respiratoire autonome.

Autres données

Rabattre les vapeurs par pulvérisation d'eau. Ne pas rejeter dans les eaux superficielles/les eaux souterraines.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Veiller à assurer une aération suffisante. Eviter la formation de poussières. Ne pas inhale les poussières.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas jeter les résidus à l'égout. Ne pas rejeter dans la terre/le sous-sol.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Accueillir à sec. Le produit récupéré doit être manipulé conformément aux indications de la Section 13 "Elimination". Nettoyer. Eviter le dégagement de poussières. Nettoyer soigneusement à l'eau les surfaces contaminées.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger****Conseils pour une manipulation sans danger**

Respecter les directives de sécurité et du traitement mentionnées sur les enveloppes.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs**

Conserver hermétiquement fermé dans un endroit sec et frais.

Classes de stockage

Classe de stockage d'après TRGS 510	13	Des matières solides non combustibles
Classe de stockage (Suisse)	8	Des matières caustiques

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

additif pour aliments; Production de produits pharmaceutique

Nom commercial: Zinci sulfas heptahydricus

Numéro de la matière: 068648

Version: 4 / CH

Date de révision: 24.06.2025

remplace la version: 3 / CH

Date d'impression 24.06.25

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.2. Contrôles de l'exposition

Mesures d'ordre technique / Mesures d'hygiène

Oter immédiatement les vêtements souillés et imprégnés et les tenir soigneusement à l'écart. Nettoyer les mains et le visage après le travail. Protéger la peau préventive.

Protection respiratoire - Note

Utiliser un appareil de protection respiratoire en cas d'apparition de poussières/ fumées/ brouillards.
Filtre à particules P2

Protection des mains

nécessaire		
Matériau approprié	caoutchouc nitril - NBR	
Épaisseur du gant	0.4	mm
Temps de pénétration	> 480	min

Protection des yeux

Lunettes assurant une protection complète des yeux

Protection du corps

Vêtement de protection

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État de la matière

solide

Couleur

blanchâtre

Odeur

inodore

État de la matière

poudre cristalline

Point de fusion

Valeur	100	°C
--------	-----	----

Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition

Remarque	Non applicable
----------	----------------

Point d'éclair

Remarque	Non applicable
----------	----------------

température de décomposition

Valeur	> 39	°C
--------	------	----

Remarque	Perte d'eau de cristallisation.
----------	---------------------------------

valeur pH

Valeur	env. 4	à	6
--------	--------	---	---

Concentration/H ₂ O	50	g/l
--------------------------------	----	-----

température	20	°C
-------------	----	----

Pression de vapeur

Remarque	Non applicable
----------	----------------

Densité et/ou densité relative

Valeur	1.97	g/cm ³
--------	------	-------------------

température	20	°C
-------------	----	----

9.2. Autres informations

Hydrosolubilité

Valeur	965	g/l
--------	-----	-----

Nom commercial: Zinci sulfas heptahydricus

Numéro de la matière: 068648

Version: 4 / CH

Date de révision: 24.06.2025

remplace la version: 3 / CH

Date d'impression 24.06.25

température 20 °C

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**10.1. Réactivité**

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

10.2. Stabilité chimique

Ne pas surchauffer, afin d'éviter une décomposition thermique.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Possibilité de réactions violentes avec des agents oxydants forts.

10.4. Conditions à éviter

Ne pas conserver à une température supérieure à 35 °C.

10.5. Matières incompatibles

Agents d'oxydation

10.6. Produits de décomposition dangereux

oxydes de soufre (SOx)

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques *****11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008****Toxicité aiguë par voie orale *****

ATE	1'260	mg/kg
méthode	valeur calculée (règlement (CE)1272/2008)	

Toxicité aiguë par voie orale (Composants)**Zinc sulfate heptahydrate**

Espèces	rat	
DL50	1260	mg/kg
Source	RTECS	

Corrosion/irritation cutanée (Composants)**Zinc sulfate heptahydrate**

évaluation légèrement irritant

lésions oculaires graves/irritation oculaire (Composants)**Zinc sulfate heptahydrate**

évaluation Irritant - risque de lésions oculaires graves

Mutagénicité (Composants)**Zinc sulfate heptahydrate**

évaluation Pas d'activité mutagène, au vu de test Ames.

11.2 Informations sur les autres dangers**Propriétés perturbant le système endocrinien chez l'homme**

Cette substance n'a pas de propriétés de perturbation endocrinienne chez l'homme.

Autres données

Observer les mesures de précaution usuelles propres à la manipulation de produits chimiques.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques *****12.1. Toxicité**

Nom commercial: Zinci sulfas heptahydricus

Numéro de la matière: 068648

Version: 4 / CH

Date de révision: 24.06.2025

remplace la version: 3 / CH

Date d'impression 24.06.25

Toxicité pour les poissons (Composants)**Zinc sulfate heptahydrate**

Espèces	truite arc-en-ciel (Oncorhynchus mykiss)	
CL 50	0.1	mg/l
Durée d'exposition	96 h	

Toxicité pour les algues (Composants)**Zinc sulfate heptahydrate**

Espèces	Scenedesmus quadricauda	
CL50	0.52	mg/l
Durée d'exposition	5 d	

12.2. Persistance et dégradabilité**Indications générales**

N'est disponible

12.3. Potentiel de bioaccumulation**Indications générales**

N'est disponible

12.4. Mobilité dans le sol**Indications générales**

N'est disponible

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB**Résultats des évaluations PBT et vPvB *****

La substance ne répond pas aux critères de classification PBT.

La substance ne répond pas aux critères de classification vPvB.

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien**Propriétés perturbant le système endocrinien pour l'environnement**

Cette substance n'a pas de propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non ciblés.

12.7. Autres effets néfastes**Indications générales**

Très毒ique pour les organismes aquatiques. Peut être nocif à long terme pour les organismes aquatiques.

Information supplémentaire sur l'écologie

Ne pas laisser parvenir le produit dans la terre, l'eau souterraine, eaux et la canalisation.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**13.1. Méthodes de traitement des déchets****Déchets de résidus**

Eliminer en accord avec les réglementations locales et nationales.

Emballages contaminés

Eliminer comme le produit non utilisé.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport ***

Nom commercial: Zinci sulfas heptahydricus

Numéro de la matière: 068648

Version: 4 / CH

Date de révision: 24.06.2025

remplace la version: 3 / CH

Date d'impression 24.06.25

	Transport terrestre ADR/RID ***	Transport maritime IMDG/GGVSee ***	Transport aérien ***
Code de restrictions en tunnels	-		
14.1. Numéro ONU	3077	3077	3077
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU	MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, SOLIDE, N.S.A. (Zinc sulfate heptahydrate)	ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, SOLID, N.O.S. (Zinc sulfate heptahydrate)	ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, SOLID, N.O.S. (Zinc sulfate heptahydrate)
14.3. Classe(s) de danger pour le transport	9	9	9
Carte pour désignation du danger			
14.4. Groupe d'emballage	III	III	III
Quantité limitée	5 kg		
Les catégories de transport	3		

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation ***

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Classe de contamination de l'eau (Allemagne) ***

Classe de contamination de l'eau (Allemagne) WGK 3

Remarque classe de danger pour le milieu aquatique dérivée (WGK, Allemagne) conformément à l'annexe 1, point 5.2 du Règlement sur les installations manipulant des substances nocives pour les eaux (AwSV, Allemagne).

Autres réglementations

Observer les contraintes liées au travail des jeunes.

Observer les contraintes liées au travail des femmes enceintes ou allaitantes.

RUBRIQUE 16: Autres informations

mentions de danger H-de la rubrique 3

H302	Nocif en cas d'ingestion.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

catégories de danger CLP de la rubrique 3

Acute Tox. 4	Toxicité aiguë, Catégorie 4
Aquatic Acute 1	Danger pour le milieu aquatique, aigu, Catégorie 1
Aquatic Chronic 1	Danger pour le milieu aquatique, chronique, Catégorie 1
Eye Dam. 1	Lésions oculaires graves, Catégorie 1

Nom commercial: Zinci sulfas heptahydricus

Numéro de la matière: 068648

Version: 4 / CH

Date de révision: 24.06.2025

remplace la version: 3 / CH

Date d'impression 24.06.25

Informations complémentaires

Les modifications importantes par rapport à la version précédente de la présente fiche de données de sécurité sont marquées par : ***

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.